



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Formation des maîtres : pour un enseignement des valeurs républicaines

Question écrite n° 20496

### Texte de la question

M. Éric Pauget appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la nécessité d'intégrer, dans les programmes de formation des maîtres, un enseignement relatif aux valeurs républicaines parmi lesquelles la laïcité a toute sa place. En effet, l'éducation nationale est de plus en plus confrontée à des contestations, des provocations, voire même à des remises en cause des connaissances et des savoirs scientifiques trouvant leur origine dans le fait religieux. Difficiles à appréhender et à gérer, ces situations menacent la capacité de l'école de la République à former de futurs citoyens et à faire vivre ensemble les élèves au sein des établissements scolaires, alors même que c'est l'école de la République qui « fait acquérir à tous les élèves, le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. » conformément à l'article L. 111-1 du code de l'éducation. Ainsi, la communauté éducative se trouve souvent désarmée devant cette délicate tâche. C'est la raison pour laquelle il est indispensable que l'enseignement dispensé aux futurs maîtres intègre un cursus de formation historique et philosophique comprenant l'étude des grandes figures qui ont initié la mise en place d'une école républicaine, laïque, obligatoire et gratuite. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend intégrer, à la formation des maîtres, un apprentissage desdites valeurs républicaines.

### Texte de la réponse

Les professeurs et personnels d'éducation transmettent et font respecter les valeurs de la République. L'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation insiste sur la mission de transmission et de partage des valeurs de la République, la laïcité étant l'une d'elles. L'arrêté du 27 août 2013 modifié fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) prévoit dans son article 3 que le contenu du master MEEF est défini à partir du référentiel précité et des objectifs, axes et attendus de formation qu'il définit. La formation intègre également la politique nationale en matière d'éducation et assure la maîtrise des programmes d'enseignement ainsi que la connaissance et la capacité à transmettre les valeurs de la République. Laïcité et citoyenneté sont comprises dans les maquettes de master MEEF, à travers une ou souvent plusieurs modalités. Lorsqu'ils sont abordés dans des unités d'enseignement du master, ces éléments sont souvent intégrés dans des thématiques plus larges, constitutives du tronc commun (philosophie de l'éducation, dimensions éthiques et juridiques du métier, connaissance du système éducatif, approches historique et sociologique du système et des publics scolaires...). Ces thèmes sont proposés le plus souvent sur les deux années de master. L'enseignement moral et civique, composante essentielle de la construction de la citoyenneté de l'élève, vise également à valoriser l'engagement des jeunes afin de permettre de favoriser un sentiment d'appartenance à une société. En outre, les instituts supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) organisent de grands événements, colloques et rencontres mettant l'accent sur ce thème. Depuis 2015, une université d'été organisée par le réseau des INSPE a lieu tous les ans sur la laïcité et réunit acteurs des INSPE, acteurs académiques, partenaires associés et des étudiants parcours MEEF. Enfin, les INSPE ont chacune nommé un référent laïcité/citoyenneté, signe qu'elles font de cette thématique un sujet de

préoccupation majeur.

## Données clés

**Auteur** : [M. Éric Pauget](#)

**Circonscription** : Alpes-Maritimes (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 20496

**Rubrique** : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

**Ministère attributaire** : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [18 juin 2019](#), page 5466

**Réponse publiée au JO le** : [6 octobre 2020](#), page 6884